

Grangeneuve, le 10 mai 2024
Secteur Ressources

Lutte contre les plantes indésirables

1. Plantes problématiques

Les plantes problématiques peuvent être indigènes ou exotiques et selon leur emplacement, leurs caractéristiques et leur fréquence, doivent être contenues pour des raisons écologiques, sanitaires ou économiques. Elles se propagent rapidement et peuvent former des populations denses. Selon le taux de recouvrement, le travail de lutte ou d'assainissement augmente énormément.

Des bases légales règlent la lutte contre le chardon des champs et l'ambroisie :

- **Chardon des champs**
Ordonnance DIAF du 23 avril 2007 (RSF 912.5.113) : décrit la lutte et précise que les préposés locaux à l'agriculture sont compétents afin que les foyers de chardons soient combattus sur tout le territoire communal. Par ailleurs, les services d'entretien des routes, des berges, des talus ferroviaires et des places d'armes sont sensibilisés à la lutte. Les employés communaux peuvent également signaler les observations.
- **Ambroisie**
Ordonnance sur la santé des végétaux du 31 octobre 2018 (RS 916.20 ; Art 110, al. 4) : explique que le pollen provoque de fortes réactions allergiques chez l'homme, raison pour laquelle la plante doit être éliminée.

En outre, selon l'Ordonnance sur les paiements directs du 23 octobre 2013 (RS 910.13 ; Art 32), les plantes problématiques doivent être combattues et leur propagation doit être empêchée.

Les principales plantes problématiques, les dangers qu'elles représentent, les moyens de les combattre et de les éliminer sont énumérés sous forme de fiches dans le document ci-joint "*Plantes indigènes problématiques et néophytes envahissantes*". Nous vous remercions d'en prendre connaissance et d'agir en conséquence lorsque vous découvrez des foyers.

2. Moyens de lutte

Le choix de la méthode de lutte dépend de la législation (si elle existe), de l'efficacité requise, de la faisabilité, des moyens financiers et du temps disponible. Par conséquent, la lutte doit être déterminée selon la situation et l'espèce à combattre. Dans certains cas, l'élimination totale d'une plante invasive n'est plus possible, mais cela reste important d'empêcher son expansion.

Le document ci-joint "*Plantes indigènes à problèmes et néophytes envahissantes*" décrit, pour les principales espèces problématiques, les techniques de lutte recommandées.



3. Elimination

Les plantes arrachées doivent être éliminées rapidement, de manière appropriée et ne jamais être laissées sur place. Il est recommandé d'éliminer les parties de plantes capables de se reproduire (p. ex. inflorescences, graines, parties de racines) dans des installations professionnelles de compostage ou de méthanisation ou dans des usines d'incinération des déchets. Seules les parties de plantes qui n'ont aucun pouvoir de reproduction peuvent être éliminées dans un compost ménager. Lors de l'élimination, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de dissémination des graines. Les inflorescences peuvent encore se développer en graines, lorsque la plante a été coupée ou arrachée. Il est illégal de déposer ces déchets végétaux dans des zones non contrôlées (par exemple dans les forêts).

Pour faciliter l'élimination dans les règles de l'art, la commune devrait proposer à la population une solution appropriée. Par exemple, certaines communes mettent gratuitement à disposition des conteneurs verts marqués spécifiquement pour les plantes à problèmes. Elles s'occupent ensuite de l'élimination dans les usines d'incinération des ordures ménagères ou des compostières industrielles.

Le document ci-joint "*Plantes indigènes à problèmes et néophytes envahissantes*" décrit, pour les principales espèces problématiques, la méthode d'élimination recommandée.

4. Annonce de cas

Grangeneuve

- **Chardon des champs** : lors de cas graves ou de non-exécution des mesures d'assainissement préconisées par le préposé à l'agriculture ou le personnel communal.
Contact : Secteur des paiements directs, grangeneuve-pd-dz@fr.ch, +41 26 305 58 00
- **Ambrosie** en cas de suspicion.
Contact : Service phytosanitaire du canton, andre.chassot@fr.ch, +41 26 305 58 00

Info Flora (volontaire)

L'application gratuite « InvasivApp » et le carnet de terrain en ligne « Info Flora » offrent un outil de surveillance des néophytes envahissantes. Les observations peuvent être signalées via l'application. Elles sont documentées et géoréférencées, ce qui permet de suivre l'évolution des populations. Pour savoir si la lutte a été menée à bien, les populations éradiquées doivent également être signalées.



En savoir plus sur l'InvasivApp et le carnet de terrain en ligne - Info Flora

5. Sensibilisation

En tant que commune, vous pouvez contribuer à sensibiliser la population au thème des plantes problématiques. Nous vous invitons à prendre les mesures suivantes :

- Publier des articles dans le bulletin communal pour expliquer quelles plantes sont problématiques, comment et pourquoi il faut les combattre.
- Diffuser la liste de plantes ci-jointe "*Plantes indigènes problématiques et néophytes envahissantes*". Il est indispensable de connaître les espèces végétales pour pouvoir les identifier dans la nature et réagir en conséquence.
- Organiser des formations continues / des visites de terrain / des séances d'information / des activités sur ce thème.

- Proposer des solutions pour évacuer correctement les plantes problématiques.
- Faire connaître et utiliser l'application Invasivapp et le carnet de terrain en ligne d'Info Flora.

6. Soutiens possibles

Grangeneuve (Gn) et le Service des forêt et de la nature (SFN) sont à votre disposition pour vous aider à mettre sur pied des actions de sensibilisation. Nous pouvons vous proposer les services suivants :

- Des articles à titre d'exemple (SFN)
- De la formation continue pour les employé-e-s et conseiller-ère-s communaux-ales (Gn en collaboration avec le SFN)
- De la documentation (GN et le SFN)
- De l'aide pour l'organisation d'un événement (Gn)

7. Personnes de contact

Grangeneuve
Secteur Ressources

Tinguely Noémie
Collaboratrice scientifique
noemie.tinguely@fr.ch
+41 26 305 58 60

Grangeneuve
Secteur Ressources

Rüegsegger Joëlle
Collaboratrice scientifique
joelle.ruegsegger@fr.ch
+41 26 304 26 96

Service des forêts et de la nature
Section nature et paysage

Volery Joseph
Collaborateur scientifique
joseph.volery@fr.ch
+41 26 305 51 86

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous adressons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.



Sophie Ortner

Suppléante du responsable de secteur Ressources